



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 25 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : BASSEUIL Roland, Frédéric BUTTET, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Étaient absents excusés : BRESCIANI Pascal, ayant donné pouvoir à BASSEUIL Roland

DESBROSSES Dominique

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres
en exercice : 13

Nombre de membres
présents : 11

Date de convocation :
19/11/2024

OBJET : DELIBERATION

Relative à la demande de l'Association La Marmite pour une réactualisation du montant du loyer annuel relatif à l'utilisation des salles communales

Le forfait annuel demandé à l'Association La Marmite pour l'utilisation de toutes les salles communales pour leurs activités est de 1 500.00 €/an.

La Marmite a formulé une demande de révision à la baisse de ce forfait.

Le Maire fait un rapide état des lieux des heures d'utilisation des salles sur les précédentes années :

En 2021/2022 : 667 heures d'occupation des locaux : Facturation : 1380 € soit 2,06 €/h

En 2022/2023 : 531 heures : Facturation : 1500 € soit 2,82 €/h

En 2023/2024 : 445 heures : Facturation : 1500 € soit 3,37 €/h

Prévision 2024/2025 : 445 heures

Le Maire propose au conseil municipal de passer le forfait à 1 300 € soit 2,92 €/h

Votes :

Passage à 1300 € : Michelle CORRE, Sébastien GROUILLER, Corinne JONON, Lucas LAROCHE, Roland BASSEUIL, Jean-Luc CHANUT

Maintien à 1500 € : Frédéric BUTTET, Cécile RENAUX, Cécile LAMBOROT, Claire MARTIN, Christian LABOURET

Abstention : Pascal BRESCIANI par pouvoir donné à Roland BASSEUIL

Le forfait annuel de La Marmite pour l'utilisation des salles communales pour ses activités sera donc de 1 300.00€ pour l'année 2024-2025 et les suivantes jusqu'à nouvel ordre.

Fait à St Maurice-lès-Châteauneuf, le 25 novembre 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.



Le Maire,
Jean-Luc CHANUT